



Préavis au Conseil communal

Acquisition et installation de quatre panneaux lumineux graphiques et mise en place d'un service d'information communal

Direction

Mme Geneviève Hochstrasser, Municipale

N°07/2016

Préavis adopté par la Municipalité le 2 mai 2016

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Historique	3
3	Bilan	3
4	Perspectives	4
5	Emplacements	4
5.1	Panneaux dynamiques d'information	4
5.2	Panneaux – données techniques.....	6
6.	Estimation des coûts.....	7
6.1	Panneaux lumineux (principe du leasing).....	7
6.2	Travaux de raccordements électriques et de génie civil	7
6.3	Coût annuel compte 610.3143.00 (signalisation routière)	7
7.	Résumé	8
8.	Conclusion.....	8

1 Objet du préavis

Le présent préavis traite de l'acquisition de panneaux lumineux graphiques et de l'implantation d'un service d'information communal moderne et fiable.

2 Historique

En 2003, la Commune du Mont a fait l'acquisition de trois panneaux de bienvenue placés à l'entrée des trois axes principaux, respectivement les routes de Lausanne, de Cugy et de la Blécherette. Ces éléments servent de support aux sociétés locales pour annoncer leurs manifestations dans le courant de l'année à la population. Dans les premières années, une personne externe à l'administration était chargée d'afficher les manifestations sur ces panneaux au moyen de plaquettes interchangeables en aluminium. A ce jour, le personnel de la police administrative en a la charge.

Le tout-ménage "Aux 4 Coins", distribué à raison de cinq fois par année, ainsi que notre site internet, sont également des supports permettant aux sociétés locales, à la commune et à d'autres partenaires, d'annoncer les différentes manifestations animant notre localité.

3 Bilan

Force est de constater que notre Commune manque de moyens permettant la diffusion rapide d'informations générales et d'intérêt public (votations, communications diverses, etc.), mis à part un site internet qui est en pleine refonte.

A plusieurs reprises, les membres de la Commission de mobilité ont exprimé leur désir de voir la Commune du Mont s'équiper de panneaux d'informations électroniques qui sont un réel outil de communication. A ce sujet, les panneaux installés par la Commune de Crissier, notamment à la route de Prilly et à l'angle du bâtiment administratif et la salle de spectacle sont souvent cités en référence.

A titre d'essai, la Commune du Mont a testé un panneau pendant quinze jours, en automne 2015, à la route de Lausanne devant l'Administration communale. Les bons échos reçus des citoyens montrent que cette initiative était judicieuse. De même, les observations et remarques positives, ainsi que les critiques constructives ont conforté la Municipalité dans sa démarche.

Autres avantages, ces panneaux permettraient à l'ensemble des sociétés locales d'annoncer des manifestations simultanément, tout en offrant un support supplémentaire aux autorités et à l'administration communales pour diffuser des informations d'intérêt général.

4 Perspectives

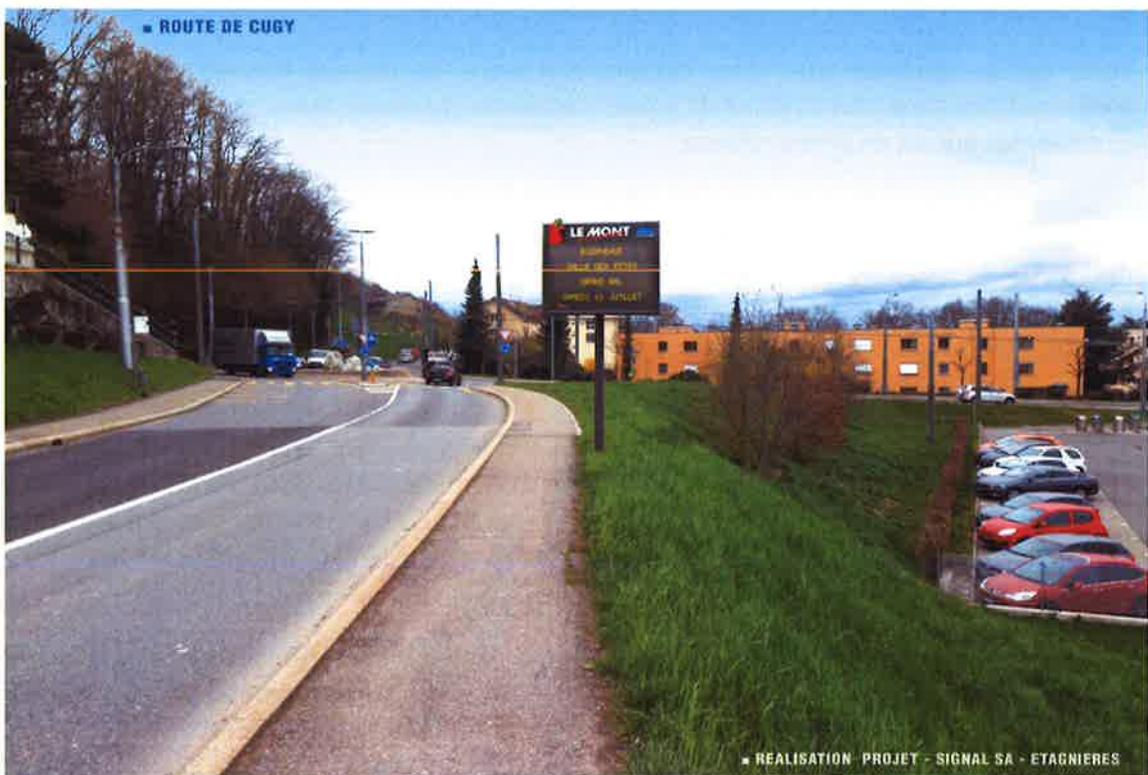
Partant de ces constatations encourageantes, une réflexion a été menée afin de combler ce manque de moyens de communication directe avec notre population, en tenant compte des paramètres suivants :

- Choix de moyens de diffusions modernes, fiables et susceptibles de susciter l'intérêt des utilisateurs potentiels ;
- Augmentation des possibilités d'annonces de manifestations, afin de ne pas léser certaines sociétés ;
- Elargissement des bénéficiaires possibles ;
- Intégration des informations communales d'intérêt général.
- Possibilité de messages d'urgence

5 Emplacements

5.1 Panneaux dynamiques d'information

En concertation avec les différents services communaux (Police administrative, Service de l'urbanisme et du développement durable et Service des travaux et des infrastructures) et afin de toucher une grande majorité de la population, les emplacements retenus sont les suivants :



1. Rte de Cugy, au droit du Skate-park



2. Rte de Lausanne, au droit du bâtiment de l'Administration communale
Endroit visible pour un grand nombre de personnes résidentes au Sud-Est de la commune



3. Ch. du Rionzi, en aval du giratoire de la Lanterne
Emplacement touchant un important bassin de population du Sud-Ouest du territoire



4. Rte de la Blécherette, au droit de du N° 31

Les quatre emplacements sont situés sur le domaine public.

La gestion des panneaux sera assurée par le Secrétariat municipal. Une liaison internet par modem GPRS permet le transfert simple et rapide des données à afficher sur les panneaux.

Différentes recherches ont été effectuées concernant ces panneaux. Peu d'entreprises vendent ce genre de produit et seule la Société Signal, outre les critères de fiabilité et de coût, propose un service après-vente. Au vu des résultats obtenus, la Municipalité propose l'acquisition de quatre panneaux lumineux dynamiques installés aux endroits décrits ci-dessus.

5.2 Panneaux – données techniques

Modèle :

- Elaris SignaGraphica, 8 lignes de 18 caractères
- 1977 x 1434 x 184 mm, couleur gris galet et noir

Quelques données techniques :

- Distance de lecture de 5 à 200 m et jusqu'à 400 en mode image et réglage de l'intensité lumineuse automatique
- Très grand angle de lecture : 170°
- Hauteur des caractères variable de 7 à 48 cm

- Face avant protégée par un polycarbonate antireflet et incassable de type Lexam 3mm
- Partie haute pour le Castagnet, le logo de la Commune et celui de la Cité de l'énergie
- Garantie de deux ans
- Ne sont pas conçus pour de l'énergie solaire

6. Estimation des coûts

6.1 Panneaux lumineux (principe du leasing)

L'achat des quatre panneaux lumineux représente un montant de CHF 67'000.- TTC. Cette somme sera financée sous forme d'un contrat de location évolutive pris dans le budget de fonctionnement de la Commune. Une redevance mensuelle de CHF 1'428.- (HT) est demandée sur une durée de 45 mois. A l'échéance, le renouvellement des équipements par du matériel de dernière génération est proposé ainsi que la poursuite dudit contrat.

6.2 Travaux de raccordements électriques et de génie civil

Raccordements électriques (Services industriels + électricité)	CHF 27'300.--
Travaux de génie civil	CHF 21'600.--
Divers imprévus	CHF 5'000.--
Montant total hors taxes	CHF 53'900.--
+ TVA (8%)	CHF 4'312.--
Montant total du crédit demandé	CHF 58'220.--

6.3 Coût annuel compte 610.3143.00 (signalisation routière)

Coût annuel selon contrat de location évolutive	CHF 17'140.--	
Frais de fonctionnement		
Hébergement et maintenance du logiciel (redevance annuelle)	CHF 220.--	
Cartes Sim Data selon opérateur, Fr. 80.-/mois	CHF 960.--	
Electricité (estimation)	CHF 200.--	
Divers	CHF 200.--	
Total (hors TVA)	CHF 1'580.--	CHF 1'580.--
Sous-total		CHF 18'720.--
+TVA (8%)		CHF 1'497.60
Coût total annuel		CHF 20'217.60

7. Résumé

Avec ces panneaux lumineux, auxquels il faut ajouter le service d'information d'un site internet qui sera prochainement dynamique et relooké et le journal "Aux 4 Coins", la Commune du Mont sera dotée de moyens modernes, diversifiés, complémentaires et efficaces pour une information de qualité à ses citoyens.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 07/2016 de la Municipalité du 2 mai 2016 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre acte de la décision de la Municipalité de conclure un contrat de location évolutive pour la mise à disposition de quatre panneaux lumineux et de porter la charge correspondante au budget dès 2017 ;

d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer les travaux de raccordements électriques et de génie civil pour l'installation des quatre panneaux lumineux et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de **CHF 58'220.-**, montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès l'acquisition en une fois par prélèvement sur le compte de bilan 9282.10 (réserve générale).

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jean-Pierre Sueur




Le Secrétaire
Sébastien Varrin